

Schwanengasse 12
Case postale
CH-3001 Berne
Tél. +41 31 322 69 11
Fax +41 31 322 69 26
info@ebk.admin.ch
www.cfb.admin.ch



Eidgenössische Bankenkommission
Commission fédérale des banques
Commissione federale delle banche
Swiss Federal Banking Commission

Communiqué de presse

Personne de contact
Téléphone
E-mail
Embargo

Tanja Kocher
+41 31 323 08 57
tanja.kocher@ebk.admin.ch

L'offre d'échange modifiée concernant Atel conforme à la loi

5 juillet 2006 – La Chambre des offres publiques d'acquisition de la CFB a décidé que l'offre publique d'échange modifiée de Motor-Columbus SA concernant toutes les actions nominatives Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) se trouvant dans le public est conforme à la loi sur les bourses.

Cette décision est fondée sur le fait que l'offre d'échange modifiée ne prévoit plus de « reverse merger » comme à l'origine. De cette manière, le droit de sortie des actionnaires minoritaires est garanti.¹

AEM S.p.A, actionnaire minoritaire de Atel avait formé opposition contre la recommandation VII de la Commission des OPA (COPA) relative à l'offre publique d'échange modifiée. D'après AEM S.p.A., le droit de sortie des actionnaires minoritaires n'était pas garanti nonobstant l'abandon du « reverse merger ».

¹ Par [décision du 3 mai 2006](#) la Chambre des OPA de la CFB avait constaté que l' offre publique d'échange initiale n'était pas conforme à la loi sur les bourses.